



À Accra, au Ghana, Rebecca Litey, colporteuse en emploi informel (ou kayayei) vend du poisson sur le marché d'Agbogbloshie. Avec le soutien de WIEGO, de nombreuses kayayei d'Agbogbloshie ont pu s'inscrire et obtenir de meilleures informations sur les services de santé disponibles par le biais du régime national d'assurance ghanéen. Photo : Jonathan Torgovnik/Getty Images Reportage

Bien qu'ils représentent plus de 60 % de la population active mondiale, soit deux milliards de personnes, les travailleurs et travailleuses de l'informel se trouvent souvent exclus de toute forme de protection sociale.¹ Ils n'ont pas accès aux protections associées à l'emploi, parce qu'ils n'ont pas une relation d'emploi normale, et ils ne peuvent souvent pas

bénéficier des protections offertes aux personnes pauvres vulnérables, parce qu'ils sont des adultes aptes et en âge de travailler. En outre, les risques spécifiques auxquels les travailleuses de l'informel sont exposées tant dans la production que dans la reproduction sociale ne sont souvent pas en tête de liste des priorités établies par les politiques de protection sociale.

¹ OIT. 2018. Women and men in the informal economy: A statistical picture. Third edition. Genève : OIT. Disponible sur : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_626831/lang-en/index.htm



À Durban, en Afrique du Sud, un bébé dort pendant que sa mère, vendeuse de rue au Warwick Junction Market, vend ses marchandises. En l'absence d'alternatives en matière de garde d'enfants, de nombreuses vendeuses n'ont d'autre choix que d'amener leurs enfants au travail avec elles. Photo : Asiye eTafuleni

Leur exclusion de la protection sociale constitue une violation de leur droit à la sécurité sociale consacré par la Déclaration universelle des droits humains (articles 22 et 23) et par les normes internationales du travail convenues telles que la [Convention 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale](#), la [Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale](#) et la [Recommandation 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#).² Pour revenir à la Convention 102 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant la sécurité sociale, les mesures envisagées contre les contingences liées au travail prennent la forme de soins médicaux, de prestations de maladie, d'allocations de chômage, de prestations de vieillesse, d'indemnités d'accident du travail, d'allocations familiales, de prestations de maternité, de prestations d'invalidité et de prestations de survivants. En outre, abordant les socles de protection

sociale, la Recommandation 202 de l'OIT préconise « des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale (art. 2). » Les socles de protection sociale, destinés à faire partie du système national de sécurité sociale, visent à faire en sorte que les personnes qui ne peuvent pas travailler, telles que les enfants et les personnes âgées, bénéficient de soins de santé et d'une sécurité du revenu, et à promouvoir les soins de santé et les prestations de maladie, de chômage, d'invalidité et de maternité à l'endroit des personnes en âge de travailler. Les socles devraient promouvoir les prestations universelles inscrites dans la législation nationale afin d'atteindre les travailleurs et travailleuses de l'informel qui font partie des travailleurs pauvres. Les régimes de protection sociale sont essentiels aux plans pour le travail décent définis par l'OIT

² Toutes les conventions et recommandations de l'OIT sont accessibles à l'adresse : <https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:1:>

et constituent un élément intégrant, et non un substitut, de la réglementation du travail qui protège les droits des travailleurs et travailleuses.

Étendre la protection sociale aux travailleurs de l'informel est un moyen de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, comme le souligne la Recommandation 204 de l'OIT. Pour comprendre le risque et la vulnérabilité qui persistent dans l'économie informelle, ainsi que les possibilités d'extension des protections sociales, une **approche genrée, sexospécifique, et multidimensionnelle** est nécessaire. L'économie informelle se caractérise notamment par son hétérogénéité – il existe de nombreux secteurs, situations dans la profession et lieux de travail qui différencient les travailleurs de l'informel les uns des autres – et par le fait que les femmes sont surreprésentées dans les professions offrant moins de chances de gagner des revenus élevés. À l'échelle mondiale, les femmes occupent plus probablement des formes d'emploi informel les moins bien rémunérées en étant travailleuses pour compte propre, industrielles externalisées et collaborant à l'entreprise familiale.³ Ce groupe de formes d'emploi inclus la vente de rue, la récupération de matériaux et le travail à domicile. Citons également le travail domestique, étant une source importante d'emploi informel pour les femmes, en particulier les femmes migrantes, et qui se caractérise par de faibles revenus, de mauvaises conditions de travail et l'absence de protection sociale ou une couverture insuffisante en la matière.⁴

Étendre la protection sociale aux travailleurs de l'informel est un moyen de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Le cadre de protection sociale défini dans [Learning from experience: A gendered approach to social protection for workers in the informal economy \(2000\)](#) (Apprendre de l'expérience : une approche « genrée » de la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle)⁵, une

étude réalisée par Francie Lund et Smita Sriniva, sert de point d'ancrage à WIEGO parce que ce cadre appréhende le risque, la vulnérabilité et la protection au travers d'une analyse des intersections entre le *travail* (secteur, situation dans la profession, lieu de travail), **l'étape dans le cycle de vie** et le **genre**.

Par exemple, une vendeuse de rue met sa santé en danger en travaillant dans les rues encombrées de la ville. La pollution, les longues heures de travail et les lourdes charges qu'elle porte peuvent entraîner des douleurs articulaires et musculaires et des maladies respiratoires, sans compter aussi les autres besoins de santé, tels que les soins de santé sexuelle et reproductive, tout au long de son cycle de vie. Bien qu'elle puisse accéder à un hôpital public, il se peut qu'elle n'y demande pas de soins de santé parce que les délais d'attente sont trop longs et qu'elle craint donc une perte de son revenu journalier. Ses faibles revenus limiteront son accès à l'assurance-maladie, aux soins de santé privés et aux services de garde d'enfants. De plus, elle ne bénéficiera pas de protection de la maternité étant donné qu'elle est travailleuse à titre indépendant et ne cotise pas à la sécurité sociale. En vieillissant, ses revenus étant maigres durant sa vie professionnelle, elle n'aura pas assez d'économies pour subvenir à ses besoins à un âge avancé. Cela dit, elle peut bénéficier d'une pension de sécurité sociale, mais la faiblesse du montant des versements signifiera qu'elle devra continuer de travailler pour y suppléer. Elle peut devoir aussi s'occuper d'enfants ou d'autres adultes vieillissants du ménage, même si elle a, elle aussi, de plus en plus besoin de soins.

Au regard des normes du travail de l'OIT et vu le cadre élaboré par Lund et Srinivas, la protection sociale du point de vue des travailleuses de l'informel doit comprendre les éléments suivants :

- i. **Financement équitable à l'endroit de travailleurs et travailleuses de l'informel** : les travailleurs de l'informel ne sont pas tous pauvres, mais le [risque de pauvreté est plus élevé](#) chez les travailleurs de l'économie informelle.⁶ Les régimes d'assurance sociale contributifs et volontaires ont souvent servi à élargir la protection sociale aux travailleurs de l'informel, mais l'accès est limité à ceux qui peuvent y contribuer. Les plus vulnérables d'entre eux, qui sont principalement

³ Chen. M. 2012. The informal economy: Definitions, theories and policies. Document de travail WIEGO no 1. Cambridge, MA : WIEGO. Disponible sur : http://www.wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Chen_WIEGO_WP1.pdf

⁴ OIT. 2016. Social protection for domestic workers: key policy trends and statistics. Genève : OIT

⁵ Lund, F. et S. Srinivas. 2000. Learning from experience: A gendered approach to social protection for workers in the informal economy. Genève : OIT. Disponible sur : https://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_PUBL_9221121070_EN/lang--en/index.htm

⁶ Chen. M. 2012.



Cette travailleuse à domicile à Ahmedabad, en Inde, roule des bâtonnets d'encens, une tâche très répétitive qui peut entraîner des problèmes de santé. Sans accès aux soins de santé, cependant, elle souffrira probablement à long terme des effets de son travail, comme les douleurs articulaires. Photo : Leslie Vryenhoek

des travailleuses à titre indépendant (c'est-à-dire des travailleuses pour compte propre, industrielles externalisées et collaborant à l'entreprise familiale) n'ont souvent pas les moyens de participer à ces régimes. Pour autant qu'ils veulent y adhérer, mais n'ont pas d'employeur qui puisse cotiser aux régimes d'assurance sociale en leur nom, les travailleurs de l'informel à titre indépendant finissent par devoir payer une part de leur revenu proportionnellement plus élevée que les employés du secteur formel. Les régimes d'assistance sociale, tels que les transferts en espèces, financés par des systèmes fiscaux régressifs peuvent également entraver une plus grande redistribution des revenus, en particulier en l'absence de services publics de qualité et de protections du travail.

ii. Services adaptés aux besoins spécifiques des travailleurs et travailleuses de l'informel : les services tels que la santé, la garde d'enfants, l'eau et l'assainissement sont souvent conçus en tenant peu compte de l'impact qu'ils

peuvent avoir sur la sécurité du revenu des travailleurs de l'informel. Les risques et les coûts inhérents à ce défaut se trouvent refilés aux travailleurs pauvres, minant leurs revenus. Les travailleuses de l'informel en font l'expérience plus intensément vu qu'elle leur revient disproportionnellement la responsabilité de s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées dans leur ménage, une situation rendue plus difficile en l'absence de services sociaux de base tels que les soins de santé et la garde d'enfants. Par exemple, les travailleuses sont obligées de payer une aide supplémentaire lorsque les services de garde ouvrent et ferment avant et après leurs heures de travail. De la même manière, les longs délais d'attente dans les établissements de soins de santé leur font perdre du revenu journalier et les dissuadent d'y aller demander des soins.

iii. Ensembles de prestations sociales intégrés : les travailleuses de l'informel ne bénéficient ni de congés



Padma, une représentante de l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA), un syndicat regroupant les femmes pauvres et indépendantes du secteur informel, anime un programme de nutrition à l'intention des mères au Centre BALSEWA. Le centre aborde de manière globale les problèmes des femmes travaillant dans le secteur informel en offrant des services de garderie, des bilans de santé et des programmes éducatifs abordables. La garderie du centre permet aux membres de la SEWA de gagner un revenu vital pour leur famille pendant que leurs enfants sont pris en charge dans un espace éducatif sécurisé. Photo : Paula Bronstein/Getty Images Reportage

de maternité payés ni de congés maladie. Quand elles ne peuvent pas travailler, elles perdent leur revenu. Même dans les cas d'extension du congé de maternité par la voie d'une subvention en espèces, par exemple, cela ne résout pas tous les risques auxquels les travailleuses de l'informel sont exposées lorsqu'elles s'absentent du travail. En l'absence de contrats de travail ou de permis de commerce municipaux qui sécurisent leur activité économique, elles n'ont aucune garantie qu'elles pourront retourner au travail après un congé de maternité ou un congé maladie. Dans ces conditions, les prestations de sécurité sociale doivent s'appliquer à différents niveaux de l'État et être liées à des mesures visant à garantir l'emploi par le droit du travail dans le cas des travailleurs de l'informel salariés, comme dans le travail domestique,

et à des systèmes de gestion urbaine dans le cas des travailleurs à titre indépendant exerçant leur activité dans l'espace public urbain, comme dans la vente de rue ou de marché et la récupération de matériaux.

- iv. Travail décent pour tous les travailleurs et travailleuses de l'informel engagés dans les soins et les services sociaux :** les travailleurs de l'informel participent à la prestation de services sociaux en tant que travailleurs de santé communautaires, travailleurs domestiques ou membres de coopératives de soins.⁷ Leurs organisations peuvent également offrir des services de proximité pour relier les travailleurs de l'informel aux services publics et aux régimes de protection sociale. Les gouvernements et les prestataires privés devraient promouvoir le travail décent pour tous les travailleurs

⁷ ILO et WIEGO. 2018. Cooperatives meeting informal economy workers' child care needs. Genève : OIT. Disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_626682.pdf

associés à la prestation de services, qu'ils cherchent à se formaliser en tant qu'employés, qu'ils soient dans une coopérative ou qu'ils préfèrent rester des travailleurs à titre indépendant.

- v. **Représentation des travailleurs et travailleuses de l'informel** : les travailleurs de l'informel sont souvent exclus des structures tripartites (gouvernement, employeurs et syndicats) car ils ne sont pas reconnus en tant que travailleurs ou ne peuvent s'organiser. Dans ce cas, ils doivent être représentés dans les mécanismes de conception, mise en œuvre et gestion des régimes de protection sociale. Au sein des organisations de travailleurs de l'informel, les femmes devraient être également visibles à tous les niveaux de direction afin que les politiques de protection sociale tiennent compte des risques spécifiques auxquels elles sont exposées en tant que travailleuses.

De nombreux travailleurs de l'informel n'ont pas droit aux programmes de sécurité du revenu parce qu'ils ne sont pas réputés suffisamment pauvres

Compte tenu de ces préoccupations, les gouvernements peuvent étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'informel de quatre manières :

1. Les programmes **d'assistance sociale universelle** non contributifs, tels que les transferts en espèces ou les régimes d'assurance entièrement subventionnés, peuvent atteindre les travailleurs de l'informel et leurs ménages. L'OIT définit l'assistance sociale comme suit : « *l'octroi de prestations de sécurité sociale financées par les recettes générales de l'État plutôt que par des cotisations individuelles, les prestations étant adaptées aux besoins de la personne concernée.* »⁸ Les filets de sécurité sociale se distinguent des subventions universelles d'assistance sociale par leur portée limitée, vu qu'ils ne visent que les très pauvres et qu'ils sont principalement destinés aux personnes extérieures au marché du travail telles que les enfants,
2. **L'extension des régimes d'assurance sociale** aux travailleurs de l'informel est une autre possibilité surtout adaptée à ceux ayant une certaine capacité contributive. L'assurance sociale désigne « *l'octroi de prestations de sécurité sociale financées par des cotisations, qui sont normalement partagées entre employeurs et travailleurs, avec éventuellement une participation des pouvoirs publics sous la forme d'une cotisation supplémentaire ou d'une autre*

les personnes âgées et les personnes handicapées.⁹ De nombreux travailleurs de l'informel n'ont pas droit aux programmes de sécurité du revenu parce qu'ils ne sont pas réputés suffisamment pauvres ou, étant adultes en âge de travailler, ne sont pas inclus dans les groupes cibles.¹⁰ Les transferts conditionnels en espèces, comme les allocations pour enfants liées aux résultats en matière d'éducation et de santé, peuvent également imposer un fardeau supplémentaire aux femmes qui doivent satisfaire aux conditions tout en travaillant pour gagner un revenu.

De ce fait, les gouvernements devraient donner la priorité à l'extension des transferts monétaires universels, plutôt qu'aux filets de sécurité, afin d'assurer une source de revenu aux travailleurs de l'informel tout au long de leur cycle de vie. Cette approche est particulièrement efficace à l'endroit des travailleurs de l'informel les plus pauvres dont la capacité contributive est limitée ou nulle. Comme les femmes sont concentrées dans les emplois informels peu rémunérés, l'assistance sociale sous la forme d'allocations universelles pour enfants, de prestations de maternité et de pensions sociales, peut remédier à certaines des inégalités entre les sexes qui se reproduisent sur le marché du travail. Par exemple, une subvention pour enfants peut aider les femmes à assumer les frais de garde lorsqu'elles ont à charge des enfants en bas âge. De la même manière, une allocation de maternité et une pension sociale peuvent leur procurer un certain revenu pendant les périodes où elles ne peuvent pas travailler. Les programmes d'assistance sociale universelle sont financés par les recettes fiscales et devraient être complétés par des régimes d'assurance sociale contributifs afin de mettre en place un système national de protection sociale financièrement viable.

⁸ OIT. 2016. Glossary : Social Protection Assessment Based National Dialogues. Genève : OIT. Disponible sur : <http://secsoc.ilo.org/abnd/abndlibrary.html>

⁹ Banque mondiale. 2018. The State of Social Safety Nets 2018. Washington D.C. : Banque mondiale.

¹⁰ OIT. 2017. World Social Protection Report 2017-2019. Genève : OIT. Disponible sur : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_604882/lang--en/index.htm

subvention. »¹¹ Étant sans employeur, les travailleurs à titre indépendant doivent assumer eux-mêmes les cotisations de sécurité sociale, souvent un obstacle financier important, raison aussi souvent de l'échec des régimes contributifs volontaires qui visent à inciter les travailleurs de l'informel à adhérer à des programmes d'assurance sociale. Cela dit, les régimes volontaires échouent également dès lors qu'ils sont soumis à des procédures d'inscription lourdes et inadaptées et que les travailleurs ne sont pas certains des avantages qu'ils en tireront auprès de l'État. Les gouvernements doivent explorer les régimes contributifs qui reposent non seulement sur les contributions des travailleurs de l'informel, mais aussi sur celles d'autres acteurs tels que les autorités publiques, les bénéficiaires de leur travail et les subventions croisées provenant des contributions du secteur formel.

L'extension de l'assurance sociale aux travailleurs de l'informel, bien que compliquée, n'est pas impossible. La manière d'y parvenir dépend i) de la situation du travailleur dans la profession et ii) de la taille et de la forme de l'économie informelle.

- Dans les économies où il y a beaucoup de travailleurs de l'informel salariés, il est possible d'établir une relation de travail et d'imposer les contributions des employeurs via les mécanismes d'application de la réglementation sur le travail. Par exemple, en Afrique du Sud, les travailleurs domestiques sont couverts par la Caisse d'assurance chômage à laquelle leurs employeurs doivent cotiser.

L'extension de l'assurance sociale aux travailleurs de l'informel, bien que compliquée, n'est pas impossible

- Dans les pays où ils sont en nombre élevé, les travailleurs de l'informel, surtout à titre indépendant peuvent être subventionnés à partir des cotisations de sécurité sociale interfinancées par les travailleurs du formel et leurs employeurs. Par exemple, en Uruguay, les microentrepreneurs qui adhèrent à la monotele ont droit aux prestations du régime de sécurité

sociale contributif (à l'exception des allocations de chômage). Cette formule s'est révélée un outil d'extension efficace de la sécurité sociale aux travailleuses indépendantes en particulier.¹²

- Les travailleurs à titre indépendant dans les pays à forte informalité présentent peut-être le plus grand défi. Cependant, il existe des exemples de solutions ingénieuses, dont beaucoup ont été mises au point par des organisations de travailleurs et travailleuses de l'informel elles-mêmes en collaboration avec l'État. En Inde, les conseils fournissent une protection sociale aux porteurs, qui est financée par une taxe supplémentaire prélevée sur les frais de leur recrutement. Dans un autre exemple de Pune, en Inde, la Corporation municipale de Pune paie les primes d'assurance-maladie des récupérateurs et récupératrices de matériaux inscrits à titre indépendant. Au Togo, les cotisations sociales des chauffeurs de moto-taxi ont été rattachées aux paiements coopératifs de crédit.

Fait notable, dans tous les régimes mentionnés ci-dessus, il existe une forme de cotisation commune, c'est-à-dire que les travailleurs de l'informel ne sont pas les seuls à cotiser à leur protection sociale, et que ces régimes ne reposent pas uniquement sur les contributions individuelles volontaires. Une question importante est de savoir comment les travailleurs de l'informel peuvent tirer parti des relations économiques en dehors de la relation traditionnelle employeur-employé, de sorte que ceux qui profitent de leur travail contribuent également à leur protection.

3. **L'amélioration des services publics, en termes d'accès et de qualité**, est le fondement des politiques efficaces de protection sociale. L'impact des programmes d'assistance sociale et des régimes d'assurance sociale, aussi bien sur la réduction de la pauvreté que sur l'inégalité des sexes, s'améliore nettement si les travailleuses de l'informel ont accès à des services publics de qualité tels que les soins de santé et la garde d'enfants. Les longs délais d'attente, les frais d'utilisation élevés et la piètre qualité des services font que les travailleurs de l'informel ne cherchent pas à obtenir des soins préventifs ou qu'ils n'y ont pas accès. Les soins de santé et les services de garde d'enfants, vu le coût, peuvent entraîner l'endettement des travailleurs de l'informel à faible revenu. Lorsque ces services publics ne sont pas disponibles, ce sont

¹¹ OIT. 2016.

¹² OIT. 2014. Monotributo en América Latina. Los casos de Argentina, Brasil y Uruguay. Lima: OIT. Disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/documents/publication/wcms_357452.pdf



Isabel Felicita Apasaquispe collecte les matières recyclables dans la municipalité locale de Los Olivos à Lima, Pérou. Selon la loi, les récupérateurs de matériaux ont le droit de recevoir des matériaux recyclables, y compris les métaux, les textiles, les plastiques, etc. Cependant, il arrive que les autorités locales ne soient pas au courant de ce qui est prescrit par la loi et imposent des limites aux types de matériaux qu'ils peuvent ramasser. Les organisations de récupérateurs de matériaux jouent un rôle important dans l'éducation de leurs membres sur leurs droits. Photo : Juan Arredondo/Getty Images Reportage

les travailleuses de l'informel qui s'absentent du travail pour s'occuper des enfants malades et des enfants en bas âge, ce qui réduit leur revenu journalier et leur épargne à long terme.

4. **L'alignement des politiques urbaines sur les systèmes de protection sociale** est le prochain défi à relever dans un monde en rapide urbanisation. Les politiques et réglementations urbaines régissent les lieux et les conditions de travail des nombreux travailleurs de l'informel qui travaillent chez eux ou sur les bas-côtés des routes et sur les marchés des villes. Les politiques urbaines minent souvent leurs revenus et, de ce fait, vont à l'encontre des objectifs de la protection sociale, surtout le maintien de la sécurité des revenus. Tel est le cas, par exemple, lorsque la réglementation en

matière de santé urbaine amène les municipalités à fermer les marchés informels ou les entreprises à domicile. Pour que les politiques de protection sociale soient efficaces, il est nécessaire de renforcer la cohérence des politiques en matière de planification, de politiques et de réglementations urbaines.

Les régimes nationaux de protection sociale, durables et efficaces, qui assurent une couverture universelle doivent associer assistance sociale, assurance sociale et services sociaux à l'endroit des travailleurs et travailleuses de l'informel. Les régimes de protection sociale, bien que largement administrés au niveau national, doivent collaborer avec leurs organisations et les administrations locales en coordination avec les politiques urbaines, afin de protéger leur revenu tout au long de leur cycle de vie.

About WIEGO: Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing is a global network focused on securing livelihoods for the working poor, especially women, in the informal economy. We believe all workers should have equal economic opportunities and rights. WIEGO creates change by building capacity among informal worker organizations, expanding the knowledge base, and influencing local, national and international policies. Visit www.wiego.org.